



Classe de seconde

Section européenne anglais

- Dossier de candidature -

Présentation de l'option

Le lycée Alfred Kastler propose l'inscription en classe de seconde européenne avec la Discipline Non Linguistique mathématiques.

Cet enseignement anglophone se décompose en 1 heure de discipline non linguistique (DNL) dispensé par un professeur de mathématiques en 2^{nde}, 1^{ère}, terminale à laquelle s'ajoute 1 heure d'anglais de section européenne dispensé par un professeur d'anglais en terminale.

À l'heure où la maîtrise de l'anglais est un atout indispensable tant pour les études supérieures que pour l'insertion professionnelle, l'intérêt culturel d'un tel enseignement mérite d'être souligné. À plus court terme, **les élèves inscrits en section européenne pourront poursuivre cette formation dans la filière technologique et obtenir le baccalauréat STI2D/STL avec mention européenne** en augmentant leur capital de points.

L'inscription en section européenne en seconde ne requiert pas d'avoir suivi cet enseignement au collège. Le niveau requis n'est donc pas un obstacle car il correspond au niveau d'anglais attendu d'un élève à l'entrée en seconde (niveau B1). Cependant, la motivation et le goût pour l'apprentissage de l'anglais restent bien entendu indispensables. En raison de la capacité limitée de cette classe, les élèves sont recrutés en fonction de leurs bulletins de la classe de 3^{ème}, des avis du professeur principal et du professeur d'Anglais ainsi que de leur projet scolaire exprimé dans une lettre de motivation.

Attention ! *Seuls les élèves volontaires qui s'engagent à suivre activement cet enseignement facultatif durant toute l'année scolaire seront admis à s'inscrire en section européenne.*

La procédure d'admission :

Le nombre de places étant limité, la sélection des candidats se fera à partir d'un FORMULAIRE que vous trouvez ci-dessous.

Un•e élève sera admis•e dans l'option section Européenne sous trois conditions :

- si son dossier de candidature a été retenu par la commission de sélection de l'option choisie
- s'il / si elle a reçu un avis favorable du Conseil de classe et du Chef d'établissement en fin de 3^{ème} pour intégrer une 2^{de} générale et technologique
- s'il / si elle est affecté•e au lycée Kastler.

Les dossiers de candidature sont à compléter et à renvoyer par le biais de l'établissement d'origine **avant le 24 mai 2024**, accompagnés des bulletins scolaires de 3^{ème} (deux premiers trimestres ou 1er semestre).

ATTENTION : l'affectation définitive des élèves dans cette option se fera lors de l'inscription au Lycée.



Un élève ne peut suivre qu'une seule option. Option non cumulable si affectation sur le lycée via SI-CIT ou SL. Si candidature multiple (Ciné-audio, EPS), indiquer le rang de celle-ci :

Nota Bene : Le chef d'établissement se réserve la possibilité de ne pas ouvrir la section européenne en classe de seconde si le nombre de candidats retenus demeure trop faible.

CANDIDAT :

Établissement d'origine:

NOM: PRENOM:

Classe: LV1: LV2:

N° de téléphone :

Adresse mail :

AVIS DU PROFESSEUR D'ANGLAIS (compétences linguistiques) :

.....
.....
.....
.....

Date:..... Nom : Signature:

AVIS DU PROFESSEUR PRINCIPAL :

.....
.....

Date:..... Nom : Signature:

LETTRE DE MOTIVATION A REDIGER AU VERSO DE LA FEUILLE : MERCI

